Troisième Année. — N° 187. *Bureau du Journal :* rue de la Mairie, 6. Samedi, 21 Février 1863

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSANT LES MERCREDI ET SAMEDI

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant *franco* un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, LORDOGNE, LOT-ET-GARONNE TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 16 fr
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES,
25 cent. la ligne.
RÉCLAMES,
50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

CALENDRIER DU LOT.

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
26	Jeudi..	se Marguerite.	Catus, Cazals, Puybrun, Castelfranc, St-Cirq-Lapᵉ, St-Pantaléon, Gramat.	P. L. le 3, à 10 h. 34' du soir.
27	Vendr.	se Honorine.		D. Q. le 11, à 10 h. 56' du mat.
28	Samedi	se Zénobie.		N. L. le 18, à 3 h. 16' du mat.
				P. Q. le 25 à 0 h. 43' du soir.

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a droit a une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURRIERS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin..	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi.....	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir....	Brives (Gourdon).....	7 h. du m.
	Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. du m.
	Castelnau-Montratier.....	7 h. du m.
10 heures du soir....	Figeac (Lalbenque, l'Aveyron)..	6 h. 30 m. du s.
	Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque	
	Cazals, St-Géry.....	

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 21 Février 1863

BULLETIN

D'après les nouvelles reçues de Berlin et de Varsovie hier et aujourd'hui, le mouvement insurrectionnel serait comprimé dans un grand nombre de districts. Il persisterait sur d'autres avec des alternations d'avantage ou d'insuccès. Soit de France, soit de Belgique, soit surtout d'Angleterre et d'Italie, beaucoup de polonais se dirigent vers leur pays afin de prêter main forte aux insurgés. Nous avons la douloureuse conviction qu'ils entreprennent un voyage inutile. La liberté de la Pologne ne sortira point des évènements actuels ; mais peut-être ces évènements l'auront-ils hâtée. C'est en cela qu'à part le droit qu'ils ont et le courage qu'ils montrent, les polonais soulevés accomplissent une œuvre considérable.

Le gouvernement russe, dit une lettre de Vienne, 15 février, accuse l'Autriche de soutenir l'insurrection polonaise ; cette accusation est absurde. Le Cabinet de Vienne n'a pas voulu, il est vrai, prêter son concours à la Prusse et à la Russie contre l'insurrection, mais cela tient à ce qu'il n'a pas le même intérêt à la combattre. — L'Autriche a été la dernière des trois puissances à consentir au partage de la Pologne, et ne l'a fait qu'à son corps défendant. L'Autriche, dit-elle, n'a jamais tenté de germaniser la Galicie, elle a toujours respecté sa nationalité et sa religion. L'Autriche peut donc attendre avec tranquillité l'issue de la lutte engagée en Pologne.

Mais, partir de là pour accuser le cabinet de Vienne de soutenir la révolution et le principe des nationalités, c'est manquer de bon sens. Il faut savoir distinguer entre la position de la Prusse et de la Russie vis-à-vis de leurs sujets polonais, et celle de l'Autriche. A l'exception d'une minorité, qui est même peu nombreuse, la population de la Galicie consent à rester sous le sceptre de l'Empereur d'Autriche ; et dans tous les cas, le rétablissement de la Pologne ne coûterait à l'Autriche que quelques lieues de terrain et quelques milliers d'habitants. Il en est tout autrement de la Prusse et de la Russie.

Contrairement à nos correspondances, nous lisons dans le bulletin du *Moniteur*, que la santé de Pie IX est excellente et qu'il a visité l'Université romaine.

Les journaux anglais critiquent avec beaucoup d'amertume la conduite de la Prusse à l'égard de la Pologne. On parle de représentations qui seraient adressées par le cabinet de St-James au gouvernement de Saint-Pétersbourg.

Il s'est produit, depuis ces derniers jours, quelque amélioration dans l'état de S. M. le roi des Belges.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

Le Ministre de l'Intérieur à MM. *les Préfets et Sous-Préfets.*

Paris, 21 février, 8 h. du matin.
(Moniteur).

Nomination de Maires et d'Adjoints, d'un Chevalier de la Légion-d'Honneur, de deux chambellans de l'Impératrice.

— Le Procureur Impérial a requis des poursuites à l'occasion de la publication, dans l'*Opinion Nationale* du 20 février, d'une lettre ayant pour titre : *l'Industrie colonnière.*

(Agence Havas).

Turin, 18 février.

Le comte Pasolini, ministre des affaires étrangères, a quitté Turin pour des raisons de santé. Le comte va habiter une maison de campagne près de Florence.

« Tous les bureaux de la Chambre ont nommé des commissaires favorables au projet d'emprunt de 700 millions. »

La Chambre continue la discussion du budget.

Emprunt italien : 69 60.

Turin, 19 février.

La *Gazette de Turin* publie une lettre de M. Broglio, rapporteur, et Pasini, membre de la commission sur la loi du crédit foncier. MM. Broglio et Pasini déclarent dans cette lettre que l'article de la *Gazette de Turin* en date du 14 courant donne une idée tout à fait inexacte de la situation de l'affaire du crédit foncier. Cet article n'était qu'une réfutation de la correspondance du journal la *Presse*. MM. Broglio et Pasini déclarent qu'il est de leur devoir de protester contre ledit article.

Naples, 18 février.

Le steamer anglais *St-Georges* a quitté la baie de Naples pour se rendre à Malte, ayant à bord le prince Alfred malade de la fièvre.

New-York, 6 février.

On croit que les fédéraux feront de grands efforts pour s'emparer rapidement de Charleston.

Le bruit court que l'attaque de Savannah a commencé.

L'expédition de Banks pour Post-Kudson a été ajournée, faute de forces suffisantes.

Les confédérés ont attaqué les Canonnières fédérales à l'îles n° 10 du Mississipi, mais ils ont été repoussés.

Le commandant militaire de la Géorgie et le gouverneur de la Caroline du Nord ont publié un manifeste dans lequel ils engagent les populations à persévérer dans la défense de la patrie et déclarent que toute tentative pour se soustraire à la conscription sera puni avec rigueur.

La législature de New-York a appouvé la proclamation de M. Lincoln, pour l'affranchissement des noirs.

La chambre de commerce de New-York a adopté une motion par laquelle elle exprime sa confiance dans le gouvernement et s'engage à l'aider à écraser la rébellion.

Change, 173. Agio sur l'or, 57 1/8. Coton Middling, de 85 1/2 à 86, faible.

New-York, 7 février.

On dit que le général Butler est nommé secrétaire-d'Etat au département de la Guerre.

Les confédérés ont annoncé que le port de Galveston (Texas), était ouvert au commerce de toutes les nations. Le *Commodore Fédéral* a publié une proclamation contre cet acte.

La prise d'Oreta n'est pas confirmée.

New-York, 7 février.

Le Stéamer fédéral *Queen-West.* a forcé le blocus de Wicksburg. Cent canons confédérés ont tiré sur le Stéamer, quand il est entré dans la passe, un vapeur confédéré l'a attaqué aussi, mais le *Queen* a passé victorieusement malgré le feu terrible auquel il a été exposé pendant trois quarts d'heure.

Le bruit court que le général Butler doir remplacer Halleck.

Cracovie, 19 février, 10 h. 35 m. du matin.

L'attaque de Miechow a été des plus sanglantes. Cent étudiants de l'Université de Cracovie ont été tués, du côté des Polonais ; les Russes y ont perdu 150 hommes. Les insurgés se sont retirés en bon ordre sur Proszowice.

Berlin, 19 février.

D'après des lettres de Varsovie, du 17, un ordre du jour du commandant révolutionnaire secret de la ville, défend aux ouvriers et aux étudians au-dessous de 18 ans, de quitter les ateliers et les écoles, et enjoint aux habitants en général d'éviter toute espèce de démonstration. L'ordre du jour ajoute : Quand le moment sera venu, pour la ville de Varsovie, ses habitants seront solennellement invités à se soulever, mais actuellement, la tranquillité est nécessaire.

Dans une lettre officielle, le commandeur révolutionnaire de la ville reproche au consul prussien son zèle pour la cause russe et son attitude hostile contre les insurgés. La lettre exprime l'espoir que ce consul en question reviendra à des sentiments plus équitables, de façon à épargner au gouvernement national, la nécessité de recourir aux mesures énergiques.

Breslau, 19 février.

La *Gazette de Breslau* annonce, d'après une correspondance de Posen, que, dans la nuit du 17 au 18, les insurgés ont pris Kouin. La garnison russe, surprise, se serait dispersée.

Revue des Journaux.

MONITEUR.

Le *Moniteur* contient une correspondance, datée de New-York, le 27 janvier. Elle constate que tout l'effort de la guerre se porte, vers l'Ouest, le Nord ayant résolu de conquérir, à tout prix, la ligne du Mississipi, afin de rattacher à l'Union les Etats de l'Ouest si intéressés commercialement à la jouissance de la navigation sur le grand fleuve. Le Sud parviendra-t-il à défendre la ligne du Mississipi ? Mais en admettant que les forces fédérales atteignent le but désiré, c'est-à-dire que Wicksburg et Posz Herdson succombent, le transit commercial sera-t-il rétabli par là ? Le correspondant du *Moniteur* considère ce ré-

---

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 22 février 1863.

CAUSERIE.

Nous avons dit ici tout ce que le carnaval promettait ; nous pouvons dire, aujourd'hui, tout ce qu'il a tenu. Jamais, au grand jamais, on ne vit dans notre bonne ville de Cahors, saison pareille aussi animée, aussi brillante, aussi généralement goûtée. En haut et en bas de l'échelle sociale, dans toutes les classes et à tous les âges, on a pu participer aux divertissements de ce temps joyeux, dont le nom a semblé vouloir dire *adieu à la chair !* sans doute parce que pendant le carême, après le *romanische carnaval*, on doit vivre exclusivement de poissons frais et salés.— Festins, bals et fêtes splendides se sont succédé avec une rapidité et une splendeur remarquables ; et, n'était une circonstance douloureuse, le crêpe de deuil qui a voilé pendant quelques jours le ciel de la cité, jamais la population n'eût payé son tribut aux jouissances de cette époque privilégiée d'une manière plus heureuse et plus complète.

D'ailleurs, jamais la ruche sociale parût-elle plus agitée pour ses intérêts et plus sérieusement occupée de ses plaisirs ? Jetez les yeux de tous côtés, vous pourrez voir les affaires les plus graves se débattre, les amusements les plus frivoles se produire avec une multiplicité surprenante. Lisez les pompeuses harangues du lieu où se traitent les affaires de l'Etat ; imaginez l'attrait de ces fêtes splendides dont toutes les voix de la presse louent l'éclat et la magnificence ; écoutez ces concerts unanimes qui redisent, au profit de nos frères malheureux, l'hymne sublime de la charité ; voyez autour de vous ce mouvement d'affaires qui tient du prodige, ces mariages sans nombre, ces bals publics, ces spectacles, ces soirées charmantes, et dites si cette situation prospère est le fait d'une société malade et inactive ?

Oh ! c'est que les amusements du monde, les délassements publics, les jouissances du luxe sont parfois des nécessités sociales, et ne sont pas nécessairement des signes de dissolution et de décadence.

Nous nous mettrons surtout au point de vue des divertissements que les classes aisées trouvent dans le monde. — Certains pessimistes vont loin et disent : l'amour du monde est un sentiment de faiblesse, il dénote un amollissement de mœurs ; il est un encouragement au luxe ! — Et partant de ce point, des politiques raffinées ajoutent que, pour un pays aux tendances démocratiques, de tels goûts sont exclusifs de l'humilité, de la frugalité, de la vertu, caractères plus ou moins essentiels de ce régime. Ils assurent qu'en France, ce mal doit, plus spécialement, conduire à la dissolution des liens sociaux, à la décadence de l'État, à l'anéantissement de toutes choses !... C'est à faire frémir rien que de les entendre. — Ils disent...

Voici simplement notre avis. Il nous apparaît que ces hommes prennent notre nation pour ce qu'elle pourrait être, au lieu de la prendre pour ce qu'elle est.

Nous croyons, nous, vivre dans un pays où les mœurs ont roulé trop de préjugés, où les fortunes sont trop extrêmes, où les conditions sociales sont trop diverses, où les aspirations des esprits sont trop incohérentes et impatientes, où le régime de nos lois constitue etc., etc., etc.. pour n'être pas encore longtemps monarchistes, au point de vue spécial de la diffusion des richesses.

Or, lisez ce que dit un des philosophes les plus éminents du XVIIIe siècle : « Dans une monarchie, le luxe est une nécessité. Si les riches n'y dépensent pas beaucoup, les pauvres mourront de faim. Il faut même que les riches y dépensent à proportion de l'inégalité des fortunes ; et que le luxe y augmente dans cette proportion. »

Cependant laissons le ton dogmatique. Le sentiment du moment nous l'inspire peut-être : il convient peu à un publiciste *d'étage inférieur*, à un écrivain d'ordinaire trop léger et trop inconsistant pour traiter, avec quelque autorité, des matières aussi sérieuses. Le moraliste et le philosophe doivent céder la place au conteur ; celui-ci ne vous dira pas moins, en riant, une opinion juste s'il lui arrive de la rencontrer. Il vous dira d'abord, par ordre de date, les soirées brillantes qui se sont produites au profit de la société d'élite, dans la dernière période du carnaval.

Le lundi, 9 février, bal chez M. le Receveur général ! Mardi soir, soirée dansante chez Mme A. C. ! Mercredi soir, grand bal à la Préfecture du Lot ! Vendredi, grande soirée de réception chez Mme T. !! Dimanche, grand bal chez Mme E C. !!! Lundi gras, grandissime bal chez Mme du T. !!! Mardi gras, dernière grandissime soirée chez Mme T. !!!

Tel est le programme des fêtes, auxquelles les personnes du monde ont été successivement conviées.

Nous voudrions certainement dire, en détail, les émotions et les splendeurs de ces soirées diverses ; nous craindrions de retomber dans des redites banales et déjà un peu surannées. Nous pourrions parler de pas-perdus et de vestibules, de salons décorés de verdure et de fleurs, illuminés avec la plus large profusion ; nous pourrions parler des parures, dont la fraîcheur et l'éclat ont révélé tant de goût, de délicatesse et de tact ; nous pourrions parler de l'empressement des invités, de l'affabilité des hôtes ; nous pourrions parler des buffets et des rafraîchissements si bien ordonnés et si copieux !

Toutefois nous dirons un mot particulier des soirées, parmi toutes, gravées dans notre esprit.

Nous citerons, en première ligne, celle du mercredi, 11 février. L'hôtel de la Préfecture resplendissait, ce soir-là, d'un éclat merveilleux. L'assistance la plus nombreuse avait répondu à l'appel de Mme la marquise de Fleury. L'animation la plus grande n'a cessé de régner pendant toute la durée du bal. Mme la marquise de Fleury a confirmé, en cette occurence, l'excellente opinion que la population avait conçue, des charmes de son esprit et de sa personne. — La soirée a été couronnée par un magnifique souper.

La soirée du dimanche, 15 février, donnée par Mme E. C. — a été remarquable, à bien des titres. Personne n'ignore combien la distribution d'un riche hôtel se prête à de brillantes réceptions ; mais chacun a pu se convaincre que les habitudes d'urbanité

sultat comme très problématique:

« Des bandes, si ce n'est des corps d'armée, avec des rifles à longue portée, avec de l'artillerie légère; les riverains eux-mêmes, avec les armes que leur fournira le gouvernement, ne pourront-ils pas s'embusquer sans-cesse sur ces innombrables promontoires, derrière ces rideaux d'arbres, à l'abri de toutes les anfractuosités que présentent ces rivages tourmentés? Et dès-lors comment passeront les barques de commerce, les trains, les bateaux de grains? Les steamers eux-mêmes ne seront-ils pas exposés sans cesse à être pris, pillés, brûlés, fusillés, coulés? Et le Nord sera-t-il en mesure de dire véritablement à l'Ouest qu'il lui a acquis le débouché commercial du grand fleuve?

» Sur un point comme sur les autres, où se poursuit cette lutte lamentable, des probabilités, de l'examen des faits même, sort pour l'Amérique le même enseignement, le même conseil. Tout lui dit: la guerre est sans issue; tout lui parle de paix.»

DÉBATS.

Le *Journal des Débats* est d'avis que les déclarations de M. de Bismark, en réponse aux interpellations des députés polonais, ne sont pas de nature à contredire et à dissiper les bruits répandus sur la convention russo-prussienne. En effet, ainsi que le fait observer M. Alloury, le ministre a insisté sur la nécessité des mesures de précaution à prendre en vue des éventualités qui pouvaient surgir de l'insurrection polonaise pour le duché de Posen; mais il a gardé le silence, sur la portée des engagements contractés par la Prusse envers la Russie, dans la convention qui vient d'être signée.

LA FRANCE.

Nous lisons dans la *France*, sous la signature de M. Renauld:

« On assure que le gouvernement de Richmond vient de faire aux puissances européennes une communication établissant que le blocus des côtes du Sud n'a jamais été effectif, et que plusieurs ports situés sur ce littoral ont été, pendant des périodes assez longues, entièrent libres.

» Ces faits sont appuyés, dit-on, par le témoignage des commandants des différentes divisions navales; il en résulterait que le blocus serait nul en droit, et que les Etats européens pourraient se prévaloir de cette situation dans l'intérêt de leurs relations commerciales avec les ports du Sud.»

LE PAYS.

Le *Pays* fait observer que le droit de refuge et de réarmement paraît être, jusqu'à présent, la concession la plus importante faite par la Prusse en faveur de la Russie:

Mais cette concession, ajoute M. Melvil, ne suffit-elle pas déjà à appeler l'attention diplomatique de l'Europe, sur le traité spécial, que les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Berlin viennent de conclure, à propos des évènements de Pologne? »

LA PRESSE.

La *Presse*, d'après une lettre que cette feuille mentionne, se croit autorisée à dire que la convention irait beaucoup plus loin:

« Un corps d'armée prussien, dit M. Jauret, entrerait en Pologne, à un moment donné, et se relierait à l'armée russe, de façon à presser l'insurrection sur plusieurs points à la fois. C'est le 10 février que cette convention serait partie à la fois de Berlin et de Saint-Pétersbourg pour être communiquée aux puissances.»

LE MONDE.

L'attitude de l'Autriche, si nous en croyons le *Monde*, indique qu'elle ne partage pas la haine de la Russie contre la nationalité polonaise, et que ce n'est pas d'elle que viendrait l'obstacle au rétablissement du royaume de Pologne, si elle recevait une compensation suffisante.

« Une alliance de la France et de l'Autriche, écrit en terminant M. Coquille, lèverait tous les obstacles. Fasse le ciel que les espérances de la Pologne ne soient pas cruellement démenties.»

Pour extrait: A. LAYTOU.

Chronique locale.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Par arrêté préfectoral en date du 12 février 1863, la commission chargée de juger l'aptitude des aspirants et aspirantes au brevet de capacité pour l'instruction primaire, établie à Cahors, ouvrira sa première session de 1863, pour les aspirantes au brevet de capacité, le lundi, 23 mars prochain, à huit heures précises du matin, et pour les aspirants le mercredi, 25 du même mois, à la même heure.

Les aspirants et aspirantes doivent se faire inscrire, au secrétariat de la Préfecture, un mois avant l'ouverture de la session, et produire, au moment de leur inscription, les pièces exigées.

Sur le rapport de notre député, M. le comte Joachim-Murat, le Corps-Législatif a adopté, dans la séance du 13 février courant, le projet de loi ci-après:

Art. 1er.— Les sections de Fontanes et de Lunegarde seront distraites de la commune du Bastit, canton de Gramat, arrondissement de Gourdon, département du Lot, et érigées en commune, dont le chef-lieu est fixé à Fontanes, et qui portera le nom de Fontanes-Lunegarde.

Art. 2.— Les limites entre la commune du Bastit et la commune de Fontanes-Lunegarde sont établies, conformément à la ligne rouge pointillée, indiquée au plan annexé à la présente loi.

Art. 3.— La commune de Fontanes-Lunegarde fera partie du canton de Labastide-Murat, même arrondissement.

Art. 4.— Les dispositions qui précèdent auront lieu sans préjudice des droits d'usage ou autres qui pourraient être respectivement acquis.

Les autres conditions de la distraction prononcée seront, s'il y a lieu, ultérieurement fixées par un décret de l'Empereur.

On lit dans le *Moniteur*:

« Certains agents d'affaires s'adressent souvent aux familles qui sont appelées à recueillir des successions ouvertes dans les colonies, et, représentant leur intervention comme indispensable pour obtenir une solution favorable de la part de l'administration, ils finissent par imposer aux parties intéressées des conditions fort onéreuses, quelle que soit l'issue de la réclamation.

» En vue de mettre un terme à de pareilles manœuvres, on croit devoir porter à la connaissance des familles que le ministre de la marine et des colonies transmet directement, et sans qu'il en résulte aucuns frais pour les demandants, toutes les informations nécessaires aux personnes qui peuvent avoir des droits à invoquer à l'égard de successions ouvertes dans les colonies françaises.»

Ce matin, vers neuf heures, sur la place du Marché, Margueritte Calmels, revendeuse, a succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante. M. le commissaire de police Faget a fait transporter immédiatement cette femme chez elle, et a pris toutes ses mesures pour ménager les intérêts de la défunte.

Il est rare de voir ses vœux exaucés d'une manière aussi prompte et aussi complète:

Le sieur N..., depuis huit ans à l'hospice de Cahors, témoignait, hier au soir, vers cinq heures, le désir de mourir d'une attaque d'apoplexie. Une heure après, comme il était tout à côté de son lit, il tombait comme foudroyé sur le plancher. On s'empressa de lui porter secours, tous les soins de M. le docteur Caviole, furent inutiles; N... venait de succomber d'une attaque d'apoplexie.

Un feu de cheminée a pris ce matin dans la maison de Mme B... La police s'y est transportée et l'a immédiatement éteint, aucun dégât n'a été occasionné.

On nous écrit de Vayrac:

Par sa coïncidence avec le mardi-gras, la foire de Vayrac, 17 février, n'a pas eu l'importance qu'on se croyait en droit d'en attendre.

Cependant le nombre du bétail exposé en vente a été en rapport au nombre et au désir des acheteurs.

Les bœufs gras qui commencent à être nombreux sur nos foires, se sont vendus au prix moyen de 30 francs les 50 kil.

La vente des bœufs de trait s'est suffisamment faite, et la vente des jeunes taureaux a été active. Les jeunes porcs ont eu des prix élevés tandis que les prix des brebis et moutons ont été moins fermes.

RECTIFICATION.

Dans notre dernier numéro, nous avons publié un article, extrait d'autres journaux, sur l'*Exemption des droits des patentes*. La loi des finances du 2 juillet 1862 ayant modifié les dispositions prises antérieurement sur la matière, nous croyons devoir mettre sous les yeux des intéressés, l'article 3 de ladite loi:

« Les dispositions du paragraphe 6 de l'art. 13 de la loi du 25 avril 1844 et de l'article 11 de la loi du 4 juin 1858, relatives aux exemptions de patente prononcées en faveur des ouvriers, seront désormais appliquées aux ouvriers ayant une enseigne ou une boutique, comme à ceux qui n'en ont point, si, d'ailleurs, ces ouvriers réunissent les autres conditions d'exemptions énoncées aux paragraphes et aux articles précités. »

Le 12 de ce mois, vers huit heures du soir, les nommés Solignac, père et fils, de Rueyres, revenaient de la foire de Gramat, en suivant la route départementale, n° 1, lorsque arrivés au lieu dit: *Peyro lebado*, à un kilomètre d'Issendolus, ils furent assaillis à coup de pierres par deux individus qu'ils ne purent reconnaître.

Terrassés par les graves blessures qu'ils avaient reçues, ils purent pourtant se relever et se traîner jusqu'à leur domicile.

Solignac, père, succombait trois jours après aux suites des blessures qu'il avait reçues, et, on désespère encore de sauver Solignac, fils.

Les vagues renseignents fournis par ce dernier ont pu amener à la découverte des coupables qui sont en fuite, mais qui, espérons-le, ne tarderont pas à être arrêtés.

P. S. Nous apprenons à l'instant que Solignac, fils, vient de succomber aux suites des blessures qu'il avait reçues.

Voici le moyen d'arrêter la fermentation des vins nouveaux et de conserver leur douceur primitive:

Pour un tonneau de trois hectolitres, on achète trois livres de farine de moutarde, que l'on commence par délayer dans deux litres du même vin. On entonne ce mélange par la bonde du tonneau. Au bout de quelques jours, dès que le vin est clair, on le soutire dans une autre pièce pour le soufrer et le mettre plus tard en bouteilles. Les vins d'une saveur acide et austère acquièrent, au moyen de cette préparation simple, la douceur de la plupart des bons vins blancs de Bordeaux et de Chablis.

D'après les journaux d'outre-Rhin, on aurait fait, en Allemagne, une nouvelle découverte, consistant en une graisse qui remplacerait entièrement le beurre et qui s'obtiendrait presque à moitié prix. Cette graisse serait préparée avec l'huile de colza purifiée, qui contient, en effet, tous les principes qui se retrouvent dans le beurre; elle servirait également bien à la cuisine et à la pâtisserie. Tout ce qui est préparé avec cette substance aurait un meilleur goût que ne donnerait le beurre. La pâtisserie surtout serait bien moins lourde et conserverait une plus jolie couleur.

Voici un moyen bien simple d'attendrir les viandes:

Lorsque la viande a été écumée et que l'eau dans laquelle on la fait cuire bout avec force, on y ajoute environ deux cuillerées d'eau-de-vie pour trois livres de viande. La viande, quelque coriace qu'elle soit, s'attendrit sur-le-champ et ne conserve pas la moindre trace du goût de l'eau-de-vie.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 15 février 1863.

11	Versements dont 9 nouveaux.....	2,734 f »
5	Remboursements dont 2 pour solde.	2,555 94

TAXE DU PAIN.— 25 octobre 1862.

1re qualité 35 c., 2e qualité 32 c., 3e qualité 29 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862

Bœuf: 1re catégorie, 1f 15c; 2e catégorie, 1f 05c.
Taureau ou *Vache*: 1re catég., 95c; 2e catég., 85c.
Veau: 1re catégorie, 1f 30c; 2e catégorie, 1f 20c.
Mouton: 1re catégorie, 1f 25c; 2e catégorie 1f 15.

Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

(Correspondances Havas et Bayvet).

ITALIE.

A Rome, le carnaval a été paralysé par la proclamation du comité romain. Les voitures ont disparu. Les opposants ont tenté de se réunir sur le mont

---

et d'élégance de la maîtresse du logis, devaient contribuer à rendre la réunion aimable et charmante. Cycle gracieux de jeunes femmes, au sourire doux et fin! Ceinture de toilettes, aux couleurs variées du prisme! Corbeilles de fleurs et monceaux de verdure! Une lumière solaire! Rien n'y a manqué.

La soirée du lundi, 16 février, avait attiré, chez Mme du T., une affluence exceptionnelle: un salon nouveau a dû être mis à la disposition des danseurs. Réception des plus cordiales; souvenirs des plus sympathiques. — Mais, à ce sujet, n'oublions pas une pensée à l'adresse d'un bal d'enfants, renouvelé de la fantastique féerie du mois dernier. Cette fête a été donnée le lendemain, dans le même salon. Décidément, la jeunesse d'aujourd'hui est mieux traitée que celle de notre temps! Nul ne s'en plaindra. C'est un mérite pour le présent de féconder l'avenir. D'ailleurs, la jeunesse promet: elle aimera toujours ceux qui l'ont en honneur.

Enfin la soirée du mardi, 17 février, chez Mme T..., a clôturé dignement la série des fêtes du carnaval. A cette occasion, la gaîté la plus expansive, de la part des danseurs et des danseuses, n'a cessé de régner jusqu'à l'heure la plus avancée de la nuit. Vers le matin, chacun est venu se ranger autour d'une table, sur laquelle un ambigu somptueux avait été servi. — C'était le bouquet; mais aussi quelle verve et quelle folie! — Vous n'oublierez pas le carnaval, vous tous qui lui dîtes *adieu* chez Mme T...

Honneur à Mme de Fleury ainsi qu'à M. le Préfet du Lot! Ils avaient bien inauguré la saison des plaisirs. Ils étaient désireux d'être agréables à la population; leurs efforts sont dignes de la reconnaissance publique: elle leur est acquise sans conteste. — Honneur à M. et Mme du Tillet! — Honneur aux personnes qui ont secondé un entraînement louable et généreux!

C'est par des procédés de cette nature que l'on conquiert, sans peine, l'estime et l'affection de ses concitoyens. C'est après des actes semblables qu'une popularité légitime s'attache aux hommes qui savent comprendre leurs obligations morales. Parmi ces dernières, il n'en est pas de plus noble que de savoir se faire honneur des faveurs de la fortune.

Quelques mots encore sur les bals publics de la ville et sur les mascarades du mercredi des Cendres. Deux grands bals, parés et masqués, ont été donnés dans la salle de spectacle de la ville: le premier a eu lieu le dimanche, 15 février, et le second le mardi gras. Le second a été, de beaucoup, plus brillant que le premier. — Un bal masqué est, selon nous, une chose dont il est difficile de rendre compte; mais par contre, il est difficile de n'être pas frappé d'un tel spectacle, dans une petite ville comme dans une grande. Un grand ou un petit feu d'artifice, par la raison sans doute que l'œil ne les perçoit pas simultanément et qu'on ne saurait guère les comparer, vous sont agréables; il en est de même des bals masqués. Rien n'est curieux comme de voir dans une salle immense, inondée de lumière, au milieu du bruit d'un orchestre puissant, l'ébranlement général d'une multitude de jeunes fous, de tout sexe, de toute taille, costumés de mille façons diverses et bizarres, criant, gambadant, bondissant! C'est du délire! c'est de la frénésie!..... Ce spectacle pourrait, à quelques égards, donner une idée des *Chérubs* des Égyptiens, des Bacchanales des Grecs, des Saturnales des Romains, de la fête des *Innocents* au moyen-âge, des convulsionnaires du Maroc!!! Alors comment ne pas être ému? — Le bal du mardi gras nous a produit cet effet. Commencé à 9 heures du soir, il a duré jusqu'à 5 heures du matin. Aucun incident fâcheux ne s'est prdouit.

Le mercredi des Cendres, à partir de deux heures de l'après-midi, par un temps magnifique, au milieu d'une foule sans cesse croissante de promeneurs, des masques nombreux ont sillonné les boulevards de la ville. La plus grande partie allait pédestrement, par groupes, chantant et haranguant plaisamment les passants; quelques-uns étaient montés dans des voitures. On a remarqué généralement une amélioration sensible sur les années précédentes, autant pour la fraîcheur des costumes que pour la manière dont les apostrophes étaient adressées: plus de mesure et plus de finesse, beaucoup de cris et de gestes; mais des injures, des coups, des exemples d'intempérance, point. Ce n'est pas un petit progrès! On a remarqué, au contraire, un masque, costume de *Bravo*, qui, à la mode des *Confetti* de Naples, lançait libéralement aux spectateurs, aux dames placées aux balcons, des oranges.— *Corpo di Baccho!* — Patience, peut-être en viendrons-nous à nous moraliser jusque dans nos coutumes les plus excentriques.

Et maintenant qu'a sonné l'heure du *memento pul-*

---

vis es... Tandis que, — cela s'est dit pour tous les pays de foi catholique, — beaucoup ont acheté le repentir avant de se faire dévots, on va renoncer aux vanités de ce monde pour se vouer à la retraite et à l'abstinence. Ce sera l'instant de songer gravement aux affaires sérieuses de la vie. Les affaires publiques et privées, longtemps négligées, réclament notre attention tout entière. A des préoccupations passées, d'autres doivent succéder.

Mais, à ce propos, une pensée sévère nous revient. On n'oubliera point de reporter à un gouvernement réparateur, la part qui lui revient pour la protection à l'aide de laquelle toutes les classes de la société ont pu, gaîment selon les uns, utilement selon les autres, traverser une saison de loisir et d'étourdissement. On a rendu hommage au génie qui prêche les principes de la solidarité humaine! Mais on rendra justice au principe d'autorité qui, seul, en pouvait rendre l'application possible. Non, jamais un peuple ne se put flatter d'une sécurité plus parfaite; et jamais on ne fut témoin de divertissements plus capables de chasser les appréhensions de l'avenir, de perpétuer la quiétude présente des esprits. — Le moment est proche où le sentiment de reconnaissance populaire pourra éclater: sa manifestation n'est pas douteuse pour nous.

C. L.

Pincio, et ils ont insulté la gendarmerie qui a été refoulée. Une poudre malfaisante a été répandue dans les bals masqués et a causé la dispersion des danseurs.

L'épizootie, quoique amoindrie, est désastreuse. Les vivres renchérissent à Rome. L'autorité multiplie les mesures de préservation.

Les corporations religieuses souscrivent à l'émission des bons du Trésor.

— Le Saint-Père est légèrement indisposé. Jeudi au matin il a reçu en audience les curés et les prédicateurs qui sont chargés de prêcher le carême dans les diverses églises de Rome. Mais il a fait suspendre la lecture de la profession de foi; et après avoir prononcé quelques mots, il a donné la bénédiction et s'est retiré en disant qu'il se sentait fatigué. Dans les quelques paroles adressées aux curés et aux prédicateurs le Saint-Père a dit que depuis les évènements de l'Italie, c'était la quatrième fois qu'il les voyait réunis en sa présence; mais que cette année encore il ne pouvait pas donner des espérances de voir terminer ses tribulations; c'est pourquoi il les a exhortés à continuer avec zèle leur ministère

Le Saint-Père, par suite de cette indisposition, a dû suspendre sa visite aux musées de l'Université; cependant il va mieux et n'est pas obligé de garder le lit.

On voudrait que le Saint-Père pensât à se soigner davantage, car on commence à s'alarmer du fréquent retour de ces indispositions.

POLOGNE.

On a proclamé l'état de siége à Wilna et à Grodno. Le cercle de Kiev est tranquille.

Cracovie, 17 février.

Hier lundi, 1,500 Russes avec deux canons sont entrés à Michalowiec.

On mande de Lemberg :

Des insurgés fuyards sont entrés en Galicie. Les Russes ont réoccupé Sandomi.

D'autres insurgés, sous le commandement de Langiewicz, sont près de Starzow.

— Les insurgés, sous le commandement de Langiewicz, ont été battus; ils ont eu une centaine de morts.

— Des lettres de Saint-Pétersbourg, en date du 14, disent que l'Empereur a harangué une division de lanciers envoyée en Pologne.

Les paroles de l'Empereur ont été accueillies avec enthousiasme.

Des lettres de Varsovie, du 15, annoncent que la journée s'est passée tranquillement, malgré quelques rassemblements.

On assurait que l'insurrection de la ville était remise au 18.

ANGLETERRE.

Dans les séances du Parlement, lord John Russell a réfuté lord Normandy, cherchant à prouver qu'en 1849 l'Angleterre a provoqué l'occupation de Rome.

Pour extrait : A. Laytou.

Paris.

20 février.

Le conseil municipal de Paris est saisi depuis quelques jours du grand et important projet ou remaniement presque général des noms de rues et de boulevard, dans toute l'étendue de Paris agrandi. On sait qu'il y a, maintenant, jusqu'à quatre et cinq rues qui portent le même nom. Cela causait de grands embarras au commerce et à l'industrie. On va remédier à cet inconvénient. Il paraît aussi que les boulevards nouveaux ne s'appelleront plus boulevards, mais avenues. La qualification de boulevards ne sera donnée qu'aux grandes voies ouvertes sur l'emplacement des anciennes clôtures de la ville à différentes époques.

— Ainsi que nous l'avons dit, Mgr Darboy ne prendra possession de l'archevêché de Paris qu'après les fêtes de Pâques. Il n'est point improbable que d'ici-là, c'est-à-dire dans le consistoire de mars, le prélat soit élevé à la dignité cardinalice. Il serait alors sénateur de droit et investi, sauf le conseil privé et la grande aumônerie, des titres et fonctions de son prédécesseur.

— On lit dans le *Moniteur* :

Le communiqué suivant a été adressé par le Ministre de l'intérieur à l'*Opinion nationale* :

Dans son feuilleton théâtral du 16 de ce mois publié par le journal l'*Opinion nationale* M. Francisque Sarcey revient encore sur des assertions qui lui sont habituelles et qui ont pour but d'incriminer l'administration. Les faits allégués par M. Sarcey sont complètement dénués de fondement.

Pour extrait : A. Laytou

Variétés.

OPINION des journaux de la Capitale sur l'*Art de découvrir les sources*, par l'abbé Paramelle.

Suite. — Voir le J. du Lot du 6 déc. 1862.

L'assemblée Nationale, — 29 mars 1856. — Ce n'est pas dans la voie obscure des sciences occultes que M. l'abbé Paramelle a cherché la solution de l'important problème auquel il a consacré ses longues méditations, et l'on peut dire sa vie; et nous n'hésitons pas, après avoir lu avec beaucoup d'intérêt et d'attention le traité qu'il vient de publier sur L'art de découvrir les sources, à placer l'auteur au nombre des hommes les plus utiles dont la France puisse s'honorer. Avec ce traité bien étudié, bien compris, tout homme de l'art pourra, en effet, rechercher les sources. C'est par une application des notions les plus simples de la géologie, et par des observations précises longtemps suivies et mises en pratique avec succès, que l'auteur est arrivé à un résultat si favorable et dont l'agriculture doit retirer un immense avantage. L'abbé Paramelle nous raconte simplement comment il a été conduit à la théorie, et l'on reconnaît d'abord avec plaisir, et nous le constatons que le désir profond d'être utile au pays qu'il habitait, a été le premier mobile de ses recherches. C'était l'effort d'un cœur honnête et d'un prêtre dévoué. Le traité dont nous rendons compte est essentiellement élémentaire et par cela même très-pratique. Les connaissances les moins élevées, celles que doivent posséder tous les instituteurs primaires et la plupart des desservants suffisent pour appliquer partout facilement la méthode de l'auteur. Il a même pris soin de faire connaître, d'après sa longue expérience, une donnée précieuse pour évaluer approximativement le produit d'une source pérenne, par la surface des terrains qui peuvent concourir à y écouler leurs eaux..... L'on pourrait dire, en rencontrant une de ces fontaines et avec plus de raison, ce que Turgot disait à propos d'un arbre planté : *Un homme utile a passé par là.*

— Le *Vœu National*, de Metz, 9 avril 1856: Grâce à l'apparition de ce livre, l'opinion sera désormais fixée sur le talent de M. l'abbé Paramelle. Le célèbre hydroscope n'est, Dieu merci, ni un devin, ni un somnambule clairvoyant, comme l'ont prétendu quelques pertendu C'est tout simplement un savant modeste et consciencieux, quia conquis la science, comme tout le monde, à la pointe de l'épée, c'est-à-dire à force de veilles, de patience et de fatigues. En commençant cette étude, l'habile et sagace observateur ne tarde point à s'apercevoir que la plupart de ses devanciers avaient fait fausse route, en se bornant à étudier les sources ou cours d'eau dans les livres. Il pensa avec raison que le plus sûr, en ces sortes de matières, est d'interroger, de scruter la nature elle-même ou de l'étudier sur place. Il se mit donc à explorer les terrains, et il en explora, disons-nous, immensément. Il parcourut d'un pas lent et dans tous les sens plusieurs milliers de localités, en s'appliquant de prime-abord à chercher dans la formation et la marche des cours d'eau visibles, la loi de formation et d'écoulement des cours d'eau souterrains..... Il fut appelé....., à peu près dans toute la France, dont il parcourut, en vingt-cinq ans, plus de trente mille localités, au milieu d'un concert d'admiration et d'universels applaudissements. L'épreuve, comme chacun sait, fut complète et entièrement décisive..... Ce livre, tel qu'il est, brille par toutes les grandes qualités qui distinguent une œuvre de ce genre : la vérité, la clarté et la simplicité. C'est le récit calme et honnête d'un homme qui a vu, expérimenté et qui parle avec poids et mesure, sans fard er sans faste, de ce qu'il fait parfaitement. On écrirait difficilement plus de choses neuves et vraiment utiles d'une façon plus nette, plus naturelle et en aussi peu de mots. Toutefois, ce noble et simple récit est plus qu'un modèle de bon goût et de narration didactique, il est, sans que l'auteur s'en doute, un des plus lumineux et plus solides commentaires de ce grand livre, écrit de la main de Dieu, que l'on appelle le spectacle de la nature. Ce livre a de nombreuses et d'immenses pages universellement admirées... Cette théorie, en éclairant cette grande question d'un jour si neuf et si plein, se recommande non moins à l'attention du philosophe qu'à celle du savant naturaliste. Mais elle se recommande plus particulièrement à la classe si nombreuse des gens de la campagne. Sans en faire aussitôt des savants, elle leur fournira de premières et sûres indications qui les dispenseront de tenter, pour trouver de l'eau, bien des fouilles inutiles, qui leur permettront d'en tenter avec succès beaucoup d'autres, et en tous cas les mettront sur la voie pour étudier plus à fond les terrains, et puiser dans cette étude une connaissance plus complète de l'art immortel auquel M. l'abbé Paramelle a pour toujours attaché son nom.

Grâce à la diffusion progressive de cet art précieux, que le bon curé de campagne vient de populariser avec un si parfait désintéressement, on ne verra plus, nous l'espérons, des communes entières gémir, presque toute l'année, du manque d'eau potable, et cela bien souvent à quelques mètres au-dessus d'admirables cours d'eau souterrains, qui ne demandent qu'à s'épancher sur le sol pour y répandre l'aisance et la vie. Les populations apprendront à accueillir plus volontiers les plus utiles inventions du génie, alors même qu'elles n'en pénètrent point le secret. Elles sauront que l'homme quiiprouve sa science par des faits éclatants, clairs comme le jour, ne trompe pas, et que la meilleure garantie qu'il puisse leur offrir est le bien réel et palpable qu'il leur fait. Mais pendant que le peuple achèvera sur ce point son éducation, espérons que d'autres compléteront aussi la leur, et que nous serons, cette fois et pour toujours, délivrés des charlatans hydroscopes, nous voulons parler de tous les Paramelles au petit pied qui ont surgi partout sous les pas du savant hydroscope, et qui pour l'avoir vu, pendant quelques heures, ont cru pouvoir, sur le champ, l'imiter, les uns d'inspiration, les autres en regardant le soleil ou la lune, ou à moins de frais encore. Les imitateurs prématurés imiteront mieux désormais leur maître; ils commenceront, comme lui, par étudier. Ils comprendront que pour exercer sérieusement un art difficile, il faut en savoir à fond les principes et, partant, les avoir étudiés d'une manière sérieuse et approfondie.

Journal d'Agriculture pratique, 5 mai 1856: Si le caractère dont est revêtu l'abbé Paramelle n'excluait pas toute participation aux œuvres de l'esprit malin, nous eussions pu, avant la publication de son livre, le regarder comme entâché de sorcellerie. Mais l'habile hydroscope n'a pas voulu demeurer sous le coup de pareils soupçons, et il a pris la détermination de livrer au public tous les secrets et tous les mystères de son art merveilleux. Quelle désillusion pour les amateurs de tours de force et de prestidigitation; quel désenchantement pour les fervents adeptes de la formule cabalistique et de la baguette divinatoire! L'art de découvrir les sources, tel que le conçoit et le pratique M. l'abbé Paramelle, ne procède point, en effet, des rêves de l'imagination, c'est un résultat de l'observation appuyée sur les données les plus positives de la géologie et de la géognosie. C'est en étudiant la conformation de l'enveloppe terrestre, ses éminences et ses dépressions, les hauteurs, les versants, les pleines et les cours d'eau que notre auteur est parvenu à déblayer la voie qui devait le conduire à son but. La distribution et la répartition des eaux à la surface du globe, lui ont servi de point de départ pour se rendre compte de la formation et de la direction des courants souterrains, et c'est seulement après neuf années d'études et d'observations, et vingt-cinq ans d'expériences, non-interrompues, qu'il s'est décidé à formuler, en un volume, les principes théoriques et pratiques qui l'ont guidé dans la recherche et la découverte des sources.... C'est, comme on le voit, un traité complet d'hydroscopie, qui résume, dans une forme concise, toutes les observations faites par l'auteur. Nous l'avons lu avec intérêt, et nous n'hésitons pas à le recommander à nos lecteurs.

Pour extrait : Laytou.

La suite au prochain numéro.

Faits divers.

On écrit de Gênes, le 7 février, au *Times* :

« Un acte d'une audace sans exemple peut-être, a eu lieu dans un des wagons, sur le chemin de fer de Turin à Gênes :

» Quatre personnes avaient pris leurs places à Alexandrie pour Gênes, dans un wagon de seconde classe, pour l'avant-dernier train qui part d'Alexandrie à cinq heures quinze minutes du soir. C'étaient un employé du gouvernement de Novare, deux femmes et un marchand de Novi, qui avaient fait des affaires à Alexandrie, et retournait chez lui avec une somme considérable d'argent. A la petite station de Frugorolo, entre Alexandrie et Novi, le train s'arrêta, la porte du wagon fut ouverte, et quatre voyageurs montèrent. Avaient-ils pris leurs places à cette station, où étaient-ils venus d'Alexandrie dans un autre wagon, on ne sait. La dernière supposition paraît plus vraisemblable; quoi qu'il en soit, ils insistèrent pour être placés ensemble dans le même wagon, et y réussirent.

» A peine le train était-il en marche depuis quelques instants (il n'y a que quinze minutes de distance entre Frugorolo et Novi), que les quatre nouveaux arrivés, tirant leurs couteaux, se jetèrent à l'improviste sur leurs compagnons de voyage. L'employé de l'Etat, ancien militaire, essaya de resister, mais il fut frappé à la tempe et dans l'aine, heureusement peu dangereusement, et fut bientôt réduit à l'impuissance. Quant aux autres personnes, elles cédèrent à la première attaque.

» Les voleurs leur enjoignirent de tenir les bras et les mains levées, et se mirent à les dévaliser. Ils prirent à l'employé 40 napoléons, aux femmes leurs boucles d'oreilles et d'autres bijoux, et au marchand Bossi tout l'argent qu'il avait sur lui. Quant à la somme considérable qui avait peut-être été le but principal de l'entreprise de ces misérables, elle se trouvait cachée sous la banquette, où ils n'eurent pas l'idée de regarder. Ils enlevèrent aux hommes leurs paletots, aux femmes leurs fichus, etc.

» Cependant le train ralentit sa marche. Trois des voleurs ouvrirent la porte du wagon et s'élancèrent l'un après l'autre sur la voie, tandis que leur compagnon, le couteau à la main, tenait les voyageurs en respect. Enfin, il s'élança lui-même juste au moment où le convoi était en face du signal de nuit. Le signaliste, le prenant pour un voyageur sans billet qui voulait frauder la compagnie, tenta, mais envain, de l'arrêter. Dès que le train fut arrêté, on entendit les cris : « Au voleur! au meurtre! » poussés par les voyageurs; mais il était trop tard, et tous les efforts de la police pour découvrir les coupables ont été jusqu'ici sans résultat.»

— On écrit de New-York, le 3 février :

« Il y a, dans l'île de l'Etat, près de cette ville, une maison de refuge pour les invalides de la marine américaine. Cet établissement a été, samedi dernier, le théâtre d'une affreuse tragédie, dont la cause donne à cette affaire un intérêt tout particulier.

» Un vieux matelot, âgé de 77 ans, paraissait en proie depuis quelque temps à de douloureuses préoccupations. Il évitait avec soin de se trouver dans la société de ses camarades. Souvent il se parlait à lui-même, et les propos incohérents qui sortaient de sa bouche semblaient annoncer qu'il se croyait menacé d'un grand malheur. La vue de l'aumônier de la maison, vieillard respectable, aimé de tous les pensionnaires de l'établissement, excitait chez lui une vive irritation. La conduite étrange du vieux matelot avait donné lieu à plusieurs commentaires.

» L'idée à laquelle on s'arrêta généralement était que les facultés intellectuelles du héros de ce récit étaient dérangées. On le surveilla, mais comme, malgré ses dispositions taciturnes et insociables, il ne faisait rien contre les règles de la raison, on se relâcha bientôt de cette surveillance. Nul d'ailleurs ne supposait qu'il fût capable de commettre un crime.

» L'aumônier avait essayé à plusieurs reprises d'adoucir ses souffrances morales et à le ramener à des sentiments plus bienveillants envers ses camarades. Mais les exhortations du prêtre étaient restées complétement infructueuses. Le vieux matelot s'était refusé avec obstination de faire connaître la cause de sa profonde tristesse. « Je suis abandonné de Dieu, avait-il répondu un jour, et je sais que ceux qui m'ont aimé et estimé ne tarderont pas à me vouer au mépris. Non, je ne puis supporter la haine et le mépris des hommes. »

» Samedi dernier, après la prière accoutumée du matin, il s'approcha de l'aumônier : « Misérable! tu ne parleras plus, et tu ne » pourras pas ainsi me déshonorer! » Aussitôt il lui décharge en pleine poitrine un coup de pistolet. L'aumônier, mortellement blessé, pousse un cri d'agonie; on vole à son secours; mais, quand on le relève, il n'est déjà plus qu'un cadavre. Pendant ce temps, le meurtrier ayant accompli sa vengeance, cherche à s'arracher la vie : il se tire un coup de feu et se blesse grièvement.

» On comprend l'agitation produite par cet évènement. On ne pourrait s'expliquer ce qui venait de se passer que par un accès de folie furieuse chez l'assassin. Mais au milieu des douleurs de son agonie, il a laissé échapper quelques paroles, qui, par leur incohérence, ont jeté une véritable lumière sur ce drame mystérieux.

« Il paraîtrait que dans sa jeunesse le vieil invalide a commis un crime. Bourrelé de remords, il était allé, quelque temps après son entrée dans la maison de refuge, se jeter aux pieds de l'aumônier, et lui avait confessé le meurtre dont il s'était rendu coupable. Cet aveu avait d'abord amené en lui un grand calme dans son esprit. On voyait qu'il s'était débarrassé d'un fardeau pénible. Il se livrait aux pratiques religieuses les plus ferventes. Mais naguère, ainsi que je l'ai déjà signalé, un changement remarquable se fit dans sa manière d'agir.

» Il devint sombre, taciturne, hypocondre. Il ne prenait part qu'avec une visible répugnance aux exercices religieux. La cause de cette conduite était due à la crainte qu'il éprouvait de voir l'aumônier révéler au public ou à la justice la confession qu'il lui avait faite. Intelligence faible et peureuse, il se croyait sur le point d'être arrêté, jugé et condamné pour le crime qui avait été le remords de sa vie. Il se voyait attaché immobile à un infâme gibet, et son nom l'objet du mépris universel.

» Ces pensées cruelles lui ont suggéré le projet criminel qu'il a mis a exécutiou samedi. Il espérait ainsi obtenir le silence qui devait sauver sa réputation, résolu de mourir après avoir tué le dépositaire de son terrible secret.

» Ce drame, en raison de sa nature, a causé dans la société catholique, à New-York, une vive émotion. »

Voici une réjouissante histoire que nous empruntons à l'*Echo du Nord* :

« Les habitants d'une petite ville voisine ont été, dans la nuit de mardi à mercredi dernier, troublés dans leur sommeil par une aventure peut-être sans exemple. Les cris lugubres: « A l'assassin ! au meurtre ! » s'étaient tout à coup échappés de la maison bien connue d'un brave journalier.

» Tous les voisins, pour voler à son secours, avaient pris les armes. Ils enfoncèrent les portes et se trouvèrent en présence d'un spectacle inouï. La femme de ce brave homme est garde-malades, renommée surtout pour l'habileté avec laquelle elle administre à ses clients le *bénin* remède de M. de Pourceaugnac, et désignée par sa clientèle sous le nom de Mme de Clistorac. Dans un accès de somnambulisme, se croyant dans l'exercice de ses fonctions, elle avait sauté du lit, allumé du feu et fait chauffer de l'eau; emplissant de cette eau presque bouillante l'instrument fatal, elle était venue en régaler adroitement son conjoint endormi.

» A cette attaque imprévue, celui-ci s'était éveillé avec épouvante, et, dans l'obscurité, prenant pour son sang l'eau chaude répandue autour de lui, il avait poussé d'une voix terrible les cris dont nous avons parlé. Lorsque les voisins arrivèrent, ils le trouvèrent persuadé encore qu'on avait attenté à ses jours; mais en voyant sa femme armée comme elle l'était, tout s'expliqua, et ce furent des éclats de rire qui durent encore en ce moment, et dureront longtemps dans tous les environs de la petite ville. »

Pour extrait : A. Laytou.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Bordeaux, 17 février.

Eaux-de-vie d'Armagnac, 52 degrès, 88 fr.; 3/6 du Languedoc, 88 degrès, 88 fr.; 3/6 fin, première qualité, 90 degrès, 70 fr.; tafia, 50 à 60 fr.

Lesparre (Médoc), 15 février.

Il s'est fait cette semaine quelques achats de 1862, paysans Bas-Médoc et Saint-Seurin, à 500 et 525 fr. le tonneau.

Condom (Gers), 15 février.

Les marchés de semaine n'ont apporté aucun changement à la situation que nous avons signalée dans notre précédent bulletin. Les eaux-de-vie sont délaissées pour le moment, et n'ont donné lieu à aucune transaction importante. Par continuation, on peut voir les cours comme suit :

Haut-Armagnac, 75 à 76-25 ; Ténarèze, 80 à 82-50 ; Bas-Armagnac, 90 à 92-50.

Paris, 15 février.

Les alcools du Nord sont sans variation et avec peu d'affaires à 67 fr. pour disponible, courant de mois, mars et avril ; les 4 mois chauds 68 à 69. Les 3/6 du Languedoc en disponible à 96 fr. l'hect. Le tout à l'entrepôt.

Les eaux-de-vie à l'entrepôt du quai St-Bernard ne donnent lieu qu'à des affaires de détail. Les cours ne varient pas. Dans les Charentes, il y a toujours la même inactivité dans les transactions.

Les vins, à Bercy, n'ont pas grande impulsion. La consommation, par des achats journaliers, entretient une certaine activité; mais les affaires de gros sont restreintes. On n'ose pas vendre en baisse, parce qu'on redoute les conséquences d'un printemps hiver nul, et si ce mouvement doit se produire, il ne se manifestera qu'après que toutes les chances de gelées tardives de coulure à l'époque de la floraison auront disparu. Jusque-là, les affaires resteront languissantes et les cours ne subiront d'alternatives qu'au fur et à mesure que les phases de la végétation s'accompliront sans accidents atmosphériques.

(*Moniteur agricole de Bordeaux.*)

Théâtre de Cahors.

Dimanche, 22 février 1863.

Cinquième représentation de Mme

FAURÉ-BRIÈRE,

Première chanteuse légère du Théâtre de l'*Opéra-Comique* (Paris), et de Londres.

LE CAÏD

Opéra bouffe en deux actes.

L'HOMME A LA TUILE

Vaudeville en un acte.

On commencera par

UN MONSIEUR ET UNE DAME

Vaudeville en un acte.

Les portes et les bureaux s'ouvriront à sept heures. — On commencera à sept heures et demie.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Samedi, 21 février 1863.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	375	119	21f 87	78 k. 240
Maïs.....	94	24	12f 86	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

19 février 1863.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	70 15	» 20	» »
4 1/2 pour 100.....	98 75	» »	» 50

20 février.

Au comptant :			
3 pour 100.....	69 60	» »	» 55
4 1/2 pour 100.....	98 50	» »	» 25

21 février.

Au comptant :			
3 pour 100	69 50	» »	» 10
4 1/2 pour 100.....	98 60	» 10	» »

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Décès.

20 février. Sirech (Mariette), domestique, 70 ans, au Payrat.

20 — Cassan (Jean-Pierre), marchand de parapluies, 64 ans, rue St-Pierre.

21 — Noël (Antoine), cultivateur, 52 ans, hospice.

— Calmel (Marie), veuve Bos, revendeuse, 64 ans, rue Clément-Marot.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. Laytou.

CENT MILLE FRANCS A GAGNER POUR 25 CENT.

Chez les libraires, les débitants de tabac, etc. (de notre ville et de toutes les autres villes de la France), on peut, dès aujourd'hui, se procurer les billets à 25 c. de la *Nouvelle Grande Loterie* qu'annoncent les journaux de Paris, — loterie très-importante (gros lot 100,000 fr.) qui, pour 25 c., fait gagner, parmi ses 275 lots en espèces, un gros lot de 100,000 fr. — Montant total des lots déposés, avant le premier tirage, à la *Banque de France*, et tirages publics, sous la surveillance de l'Autorité, à Paris, à l'*Hôtel-de-Ville*. (Les personnes désireuses de s'occuper du placement de ces Billets sont priées d'écrire au Directeur du *Bureau-Exactitude*, rue Rivoli, 68, Paris, — *immédiatement*, — car il n'y aura plus de billets dans très-peu de jours.)

Nous sommes heureux d'annoncer aux propriétaires et éleveurs de moutons que le Topique Normand, contre le Piétain, inventé par Davy, pharmacien, à Bayeux (Calvados), a guéri, pendant l'année 1862, plus de 1,000 troupeaux, atteints de cette maladie. L'inventeur a établi des dépôts dans toutes les villes de France.

RHUMES, IRRITATIONS DE POITRINE.

La supériorité incontestable et *l'efficacité certaine* du sirop et de la pate de nafé de delangrenier ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de Médecine, et par un *rapport officiel* de mm. barruel et cottereau, chimistes de la Faculté de Paris. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

NOUVEAU PURGATIF.

Les personnes difficiles, les dames, les enfants, peuvent agréablement se purger avec le chocolat desbrière, purgatif *très-efficace* et qui agit sans irriter. — Dépôt dans toutes les Pharmacies. (Se défier des imitations.)

VINAIGRE de toilette COSMACÉTI,

Supérieur par son parfum et ses *propriétés lénitives* et *rafraîchissantes*. — Dépôts chez les Parfumeurs.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Pescadoires.

Chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 1, de Pescadoires à Grézels.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

AVIS AU PUBLIC

Le Maire de la commune de Pescadoires donne vis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de 2e classe, numéro 1, de Pescadoires à Grézels, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce-jourd'hui, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la Mairie de Pescadoires, le 19 février 1863.

Le Maire,
Signé : DULAC.

PRÉFECTURE DU LOT

Commune de Luzech.

Chemin vicinal de grande communication, no 9, de Cahors à Castelfran.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

AVIS.

Par acte passé devant M. le Maire de la commune de Luzech, le sieur Desprats (Antoine-Guillaume) a cédé au département pour l'établissement du chemin vicinal de grande communication, numéro 9, de Cahors à Castelfranc,

Savoir :

Un are vingt centiares de cour, écurie, hangar et escalier, moyennant la somme de deux mille cinq cents francs (2,500 fr.).

Cahors, le 16 février 1863.

Le Préfet du Lot,
Chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur,
Ms P. de FLEURY.

23me ANNÉE GODINAUD fils, 23me ANNÉE

GALERIE FONTENILLE, A CAHORS.

Bel assortiment de PIANOS NEUFS des meilleurs facteurs de Paris.

VENTE AVEC GARANTIES

Harmoniums et Pianos D'OCCASION

Vente, échange et locations à des prix modérés.
Vente et réparations d'instruments. — Accords de pianos.

Librairie classique et religieuse. — Musique et fournitures de bureau.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature :

LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et mds de comestibles

---

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A Cahors, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

TE SURMESURE

Formes élégantes et grâcieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé Paramelle, 1 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, 2e éditition, se vend à Cahors, cbez M. Calmette, libraire.....5 fr.

BAYLES Jne

A l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui un bel assortiment de lunettes de myope et de presbite en verre, cristal, blancs et coloriés des meilleures fabriques de Paris ; baromètres, thermomètres, longues-vues, lorgnons, stéréoscopes, épreuves et articles d'arpenteur.

AVIS

On a perdu un gros **CHIEN** moulon, tout blanc, à courte queue, oreilles longues, du nom de *Médor*.

Celui qui le mènera au Café Montaudié, à Cahors, aura 5 francs de récompense.

A LA VILLE DE CAHORS

SABRIÉ

Marchand Tailleur, rue de la Mairie, 6.

a l'honneur de prévenir le public, que, comme par le passé, on trouvera dans ses magasins des habillements confectionnés à Paris ou par lui. Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront satisfaites.

Il confectionne aussi sur mesure.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le sieur André MONTAGNE, liquoriste, à Cahors, a l'honneur de prévenir ses commettants qu'il vient de transférer son Entrepôt de liquides à la Chartreuse, près l'hôtel des Ambassadeurs.

Le Temps

JOURNAL QUOTIDIEN, POLITIQUE

LITTÉRAIRE, COMMERCIAL.

A partir du 1er Décembre, le journal le ***TEMPS***, organe des opinions libérales, a augmenté son format sans augmenter ses prix.

Il est le **plus grand**, le **plus complet**, et par conséquent le **moins cher** des journaux de Paris.

Il publie tous les jours des **DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES COMMERCIALES**, indiquant, le jour-même, le mouvement des principales places de France et de l'étranger.

ROMANS-FEUILLETONS signés de nos premiers écrivains.

PRIMES GRATUITES, composées des meilleurs romans contemporains, format Charpentier, édition Michel Lévy.

Des numéros d'essai et le catalogue des **primes gratuites** seront envoyés à quiconque en fera la demande, par lettre affranchie, à M. Claudon, administrateur, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

ABONNEMENTS DES DÉPARTEMENTS. { Trois mois : 16 fr. / Six mois : 32

FERANDO (Cadet),

A la Verrerie de Cahors.

Le sieur FERANDO a l'honneur d'informer sa nombreuse clientelle qu'il vend les bouteilles de toutes formes et de toute dimension : Verre clair et verre mixte, à 25 p. 0|0 de rabais. La fabrication, la solidité et la beauté de la bouteille ne laisse rien à désirer.

Moyennant une augmentation de 1 franc 50 centimes par cent bouteilles, on y mettra votre cachet, portant vos noms, prénoms, profession et domicile.

Le sieur FERANDO, continue toujours son grand commerce de charbons, en gros et en détail, soit pour la forge, soit pour la grille, soit pour fours à chaux, il tient aussi le coke et le grésillon.

Sa briquetterie et ses fours à chaux lui permettent aussi de livrer la meilleure qualité de briquet et chaux à prix réduits.

Le propriétaire-gérant, A. Laytou.